

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY**

du concours d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

- Session 2015 -

### **INTRODUCTION**

Il s'agit du 5<sup>e</sup> concours d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.

La session 2015 de ce concours a été organisée pour les départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée.

Le nombre de postes ouverts a été fixé à :

- 37 en externe,
- 28 en interne,
- et 5 en 3<sup>e</sup> voie.

### **MISSIONS D'UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Les membres du présent cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>e</sup> classe ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en oeuvre des activités d'animation.

Les adjoints territoriaux d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ainsi que les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe mettent en oeuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

## PROFIL DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR A LA SESSION 2015

139 femmes (73 %) et 51 hommes (27 %).

44.27 % des candidats ont entre 30 et 39 ans.

Il est à noter que sur les 217 inscrits, 27 dossiers ont été rejetés (diplôme ne correspondant pas).

## ADMISSIBILITÉ

★ Les épreuves consistaient en :

⇒ CONCOURS EXTERNE

- Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions de ce cadre d'emplois (durée : 45 mn - coefficient 1) ;

⇒ CONCOURS INTERNE

1° - Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant (durée : 45 mn - coefficient 3) ;

Et

2° - La rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation (durée : 2 H - coefficient 2).

⇒ CONCOURS 3E VOIE

1° - Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 45 mn - coefficient 2) ;

Et

2° - Une série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation de 1ère classe peut être confronté (durée : 1 H 30 - coefficient 3).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 17/03/2015 à LA CHAIZE LE VICOMTE.

★ Résultats de l'admissibilité :

42 admissibles en externe	
Note la plus haute	16.00
Note la plus basse	7.00
Notes comprises entre 16.00 et 12.00	24
Notes comprises entre 12.00 et 10.00	18
Notes comprises entre 10.00 et 7.00	10

57 admissibles en interne			
Q.C.M.		Rédaction note	
Note la plus haute	17.33	Note la plus haute	15.00
Note la plus basse	8.33	Note la plus basse	0.00
Notes comprises entre 17.33 et 14.00	32	Notes comprises entre 15.00 et 10.25	16
Notes comprises entre 14.00 et 12.00	51	Notes comprises entre 10.25 et 5.00	64
Notes comprises entre 12.00 et 10.00	26		
Notes comprises entre 10.00 et 8.33	4		
Notes éliminatoires (< à 5.00)	0	Notes éliminatoires (< à 5.00)	33

99 admissibles sur 166 candidats présents à l'écrit (59.64 %).

Aucun candidat n'est admissible en 3<sup>e</sup> voie.

## ADMISSION

★ Les épreuves consistaient en :

⇒ CONCOURS EXTERNE

- Une épreuve d'admission. Elle consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois concerné (durée : 15 mn - coefficient 2).

⇒ CONCOURS INTERNE

- Un entretien à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois (préparation : 20 mn - durée : 20 mn - coefficient 4).

Les 99 candidats admissibles ont été reçus par 2 groupes d'examineurs. Chaque jury était constitué de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	8 points
II- Aptitude à démontrer sa motivation	8 points
III- Aptitude du candidat à communiquer	4 points

★ Résultats de l'admission :

Externe	
Absents	2
Note la plus haute	16.50
Note la plus basse	8.50
Notes comprises entre 16.50 et 14.00	18
Notes comprises entre 14.00 et 10.00	20
Notes comprises entre 10.00 et 8.50	2

Interne	
Absent	1
Note la plus haute	18.00
Note la plus basse	6.50
Notes comprises entre 18.00 et 13.00	28
Notes comprises entre 13.00 et 10.00	24
Notes comprises entre 10.00 et 6.50	4

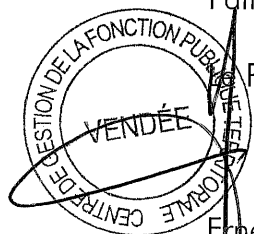
## BILAN 2015

Type	Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents (épreuve écrite)	Seuil admissibilité	Nbre de candidats admissibles	Présents aux oraux	Nbre de postes ouverts	Seuil admission	Nbre de lauréats
Ext	64	52	10.00	42	40	37	12.00	32
Int	123	113	10.00	57	56	28	11.67	38
3 <sup>e</sup> voie	3	1	éliminé	0	-	5	-	0

## COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Session	Postes	Admis à concourir	Présents épreuve écrite	Taux d'absentéisme	Nbre d'admissibles et (seuil d'admissibilité)	Présents épreuve orale	Nbre d'admis et (seuil d'admission)
2008	65 27 en ext 26 en int 12 en 3 <sup>e</sup> voie	265 25 en ext 224 en int 16 en 3 <sup>e</sup> voie	229 18 en ext 198 en int 13 en 3 <sup>e</sup> voie	13.58 %	89 10 en ext (12.00) 74 en int (12.40) 5 en 3 <sup>e</sup> voie (10.45)	88	48 8 en ext (10.89) 35 en int (12.83) 5 en 3 <sup>e</sup> voie (10.25)
2011	83 37 en ext 33 en int 13 en 3 <sup>e</sup> voie	208 26 en ext 167 en int 15 en 3 <sup>e</sup> voie	168 17 en ext 142 en int 9 en 3 <sup>e</sup> voie	19.23 %	86 16 en ext (10.00) 67 en int (11.50) 3 en 3 <sup>e</sup> voie (10.00)	83	62 15 en ext (11.56) 45 en int (13.89) 2 en 3 <sup>e</sup> voie (12.72)
2015	70 37 en ext 28 en int 5 en 3 <sup>e</sup> voie	190 64 en ext 123 en int 3 en 3 <sup>e</sup> voie	166 52 en ext 113 en int 1 en 3 <sup>e</sup> voie	12.63 %	99 42 en ext (10.00) 57 en int (10.00) Aucun en 3 <sup>e</sup> voie	96	70 32 en ext (12.00) 38 en int (11.67) Aucun en 3 <sup>e</sup> voie

Fait à La Roche sur Yon, le 3 décembre 2015



Président du jury

Ernest NAVARRE